

INFO COVID-19 no 87 : vaccination et horaire de travail

La Ville de Lévis encourage fortement son personnel à se faire vacciner, conformément aux recommandations de la Santé publique.

Si vous désirez vous faire vacciner, la Ville vous demande de planifier votre rendez-vous à l'extérieur des heures de travail, mais demeure conciliante et flexible avec les employés dont le remplacement n'est pas nécessaire. Un ajustement de votre horaire peut alors être discuté avec votre supérieur immédiat.

Si un ajustement de votre horaire n'est pas possible, un congé peut être accordé à condition que cela n'affecte pas l'offre de services aux citoyens. Il est important de faire cette demande à l'avance pour assurer la planification de l'offre de services aux citoyens.

Mise à jour de la page Web dédiée aux employés

L'information ci-dessus a été ajoutée dans la page Web www.ville.levis.qc.ca/employes, à la section La prévention, c'est primordial.

Page Internet dédiée aux employés

Pour rester informé, consultez le www.ville.levis.qc.ca/employes et rafraîchissez périodiquement cette page afin d'obtenir les informations actualisées.

Ligne téléphonique et courriel dédiés aux employés

Pour toute question ou tout commentaire, quant à la situation actuelle, composez le **418 835-8299** ou écrivez à infocovid19@ville.levis.qc.ca. Le service vous est offert 24 h sur 24, 7 jours sur 7.

Affichage

Nous demandons aux gestionnaires d'imprimer le présent PDF et de l'afficher dans les lieux de travail du personnel n'ayant pas accès à un poste informatique. Nous vous remercions de vos efforts communs, de votre engagement et de votre solidarité.